



### Spray désinfectant Aniospray Quick Anios - Bidon de 5L

Bactéricide, tuberculocide, mycobactéricide, levuricide et fongicide, pour usage professionnel. Prêt à l'emploi.

Désinfection à action rapide des surfaces, du matériel médical et des dispositifs médicaux non immergeables et non invasifs, préalablement nettoyés et résistants à l'alcool (stéthoscopes, capteurs de pression, testeurs de glycémie, ...)

- Solution prête à l'emploi.
- Sur base éthanol.
- Large spectre d'activité en temps court.
- Ne laisse pas de trace au séchage.
- Odeur agréable.
- Formulation sans aldéhyde, sans colorant.

**Conditionnement :** Bidon de 5L

**Mode d'emploi :** S'utilise sur des surfaces et dispositifs médicaux préalablement nettoyés, avec un pulvérisateur manuel ou à pression préalable. Pulvériser uniformément et en quantité suffisante sur la zone à traiter (+/- 80 ml/m<sup>2</sup>). Respecter le temps de contact indiqué pour l'activité antimicrobienne recherchée. S'assurer que les surfaces restent humides pendant toute la durée d'action. Le rinçage est inutile sauf si les zones à traiter sont destinées à être en contact avec la peau ou les muqueuses. Pour la fréquence d'utilisation et le nettoyage du matériel d'application, se référer au plan d'hygiène en place. Une pression de pulvérisateur manuel ANIOS = 1 ml.

**Composition :** Ethanol (N°CAS 64-17-5 : 550 mg/g), Propionate de N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammonium (N°CAS 94667-33-1: 1,1 mg/g), parfum.

**Propriétés microbiologiques :**

Solution prête à l'emploi : bactéricide et levuricide en 5 min, 20°C, à la dose de 80 ml/m<sup>2</sup> conformément à la norme NF T 72-281. Conforme aux normes d'efficacité antimicrobienne: Bactéricide en 5 min, 20°C (EN 1040, EN 13727, EN 13697). Levuricide en 5 min, 20°C et fongicide en 30 min, 20°C : EN 1275, EN 13624, EN 13697. Actif en 1 min, 20°C, sur PRV (virus modèle HBV), BVDV (virus modèle HCV), Herpesvirus, Vaccinia virus.

**Contenance :** 5 L.

Fabriqué en France

Certification EcoVadis

Dispositif Médical de classe IIa, en conformité avec la Directive 93/42/CE